FSU de l'Essonne

CTSD du Mardi 24 janvier 2012

M. L'Inspecteur d'Académie,

Le CTSD de l'Essonne se tient pour la première fois, ce jour. Cette nouvelle instance de dialogue social est issue des accords de Bercy, signés par la FSU. Leur mise en œuvre, dans l'Education Nationale, a été chaotique, par le vote électronique notamment, qui a dissuadé nombre de collègues de voter.

Reste que ces élections ont confirmé la place de la FSU comme première Fédération dans l'Education. Il faut maintenant laisser les instances vivre, et le dialogue social s'exercer. Nous critiquons vivement, à cet égard, la décision du recteur de n'avoir pas consulté le CT sur la carte de formation par exemple. La démocratie sociale semble ne pas exister, à Versailles. Nous exigeons qu'elle le soit à Evry.

Les CTSD devront donc être consultés, sur ce point (la carte de formation) comme sur celui de la gestion des moyens, conformément à l'article 34 régissant les nouveaux CT, qui affirme : « Les comités techniques sont consultés, dans les conditions et les limites précisées pour chaque catégorie de comité par les articles 35 et 36 sur les questions et projets de textes relatifs :
1°) A l'organisation et au fonctionnement des effectifs, des emplois et des compétences ;
2°) A la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, et des compétences ; »

Il est inenvisageable, compte tenu de ces articles, que le CTSD de l'Essonne, présidé par M. L'Inspecteur d'Académie, ne soit pas consulté, et ne vote donc pas, puisque ni le CTM, ni le CTA, ne se sont exprimés par un vote. L'administration doit respecter les textes soumis à signature et signés par les organisations syndicales. S'il en était autrement, c'est à un scandaleux déni de démocratie que l'on aurait affaire.

Pour ce qui est de l'analyse des documents, nous déplorons, une fois de plus, l'absence totale d'indications relatives aux critères de répartition. Il semble excessivement difficile à l'Administration de faire la transparence sur la façon dont les moyens alloués par la Représentation nationale sont utilisés.

Cette année, les lycées professionnels sont particulièrement touchés. En effet, nous arrivons à la fin de la période de transition, qui avait vu les cursus de 4 ans (BEP en 2 ans, Bac Pro en 2

ans) coïncider avec les Bac Pro 3 ans. Les lycées professionnels voient donc une génération d'élèves quitter le lycée, sans être remplacée par une autre cohorte. Dès lors, les effectifs diminuent fortement en LP, et avec eux les moyens (parfois plus de 150 heures poste perdues !). Que deviendront les collègues dont les postes seront supprimés ? Nous interpellons solennellement M. L'Inspecteur d'Académie sur ce point.

Dans les lycées généraux et technologiques, les suppressions de postes résultent de l'évolution de la carte de formation : suppression de filières STG, STI2D, toujours injustifiées. Il est inadmissible que le CTA ne se soit pas prononcé sur la question de la carte des formations, sujet relevant pourtant d'une stratégie académique. Les suppressions de postes relèvent aussi de la mise en œuvre de la réforme du lycée (réformes des STI2D, STG, mise en place du tronc commun au lycée général). On constate aussi, surtout en LGT, une hausse considérable du taux d'heures supplémentaires. Pour la 3ème année consécutive, le taux global d'heures supplémentaires servant à doter les lycées est supérieur au taux réellement absorbé l'année précédente. Les dotations des lycées sont donc quasi malhonnêtes, puisque l'on sait que les lycées ne pourront absorber la totalité du taux d'heures supplémentaires ayant servi à les doter. Et les postes pourront être supprimés. Une fois de plus, cette préparation de rentrée valide l'analyse de la FSU, selon laquelle la réforme des lycées, loin d'être une réforme pédagogique, est avant tout une réforme visant, dans le cadre de la RGPP, à économiser des moyens.

Au collège, les H/E sont, globalement, stables (au plancher pour la plupart des établissements, sauf pour les 13 « faisant l'objet d'une attention particulière » et les 9 appartenant officiellement à l'éducation prioritaire mais qui ont vu leur H/E chuter l'an dernier). Cependant, dans beaucoup de collèges, on constate une augmentation non négligeable du taux d'heures supplémentaires : le taux d'HSA est en général compris entre ce qui avait été prévu pour la rentrée 2011 et le constat de ce qui a été absorbé à la rentrée 2011. Plus les collègues absorbent les HSA, plus ils en ont l'année suivante…Autrement dit, les conditions de travail des professeurs, et d'étude des élèves vont continuer à se dégrader, dans un contexte lui aussi sinistré, et rejeté par les professeurs : livret de compétences, socle commun, conditions de travail toujours plus intenables. Si on ne peut que se féliciter de la hausse du H/E du dernier établissement de l'Essonne, un simple comparatif avec les années précédentes suffit à prendre conscience de la dégradation du taux d'encadrement des collèges. On est loin du « AAA éducatif », dans les collèges de l'Essonne.

Ces DHG sont donc, une fois de plus, inadmissibles dans leur ensemble. Pour rendre des postes, les personnels sont contraints d'absorber, chaque année, toujours plus d'heures supplémentaires. Quand l'Inspection accorde une dotation en hausse, c'est souvent avec des heures poste en moins, et des heures supplémentaires en plus (donc des possibilités de supprimer des postes !).

Les syndicats de la FSU appelleront donc, dans les CA, à voter contre ces dotations.